

## VAR MÉDIATION : FAIRE LA DIFFÉRENCE FACE À L'INDIFFÉRENCE...

AFIN DE DÉSENGORGER LES TRIBUNAUX PAR UN RÈGLEMENT (BEAUCOUP) PLUS RAPIDE DES CONFLITS, LA JUSTICE FAVORISE LES MODES AMIABLES DE RÉOLUTION, JUSQU'À INSCRIRE DANS LA LOI, EN VERTU DU DÉCRET 2015-282 DU 11 MARS 2015, L'OBLIGATION POUR LES PARTIES D'APPORTER LA PREUVE D'UNE TENTATIVE EN LA MATIÈRE PRÉALABLE À TOUTE PROCÉDURE. L'INTRODUCTION DE CETTE DÉMARCHÉ TRÈS USITÉE DANS LE MONDE ANGLO-SAXON PEUT PARAÎTRE INCONGRUE AU PAYS DU DROIT LATIN, SAUF À Y METTRE LE CADRE ET L'HUMANITÉ QUI (NOUS) CORRESPONDENT. LE MÉDIATEUR EST UN TIERS IMPARTIAL CHARGÉ DE RESTAURER LA RELATION ET DE RENOUE LA COMMUNICATION ENTRE DEUX PERSONNES. NI JUGE, NI ARBITRE, NI CONSEIL, NI FORCÉMENT PROFESSIONNEL DU DROIT, IL NE PROPOSE PAS DE SOLUTION À LEUR PLACE, DOIT RESTER NEUTRE ET ORGANISER LE DIALOGUE SELON UNE MÉTHODOLOGIE ÉPROUVÉE. LES MÉDIATEURS BÉNÉFICIENT POUR CELA D'UNE FORMATION CERTIFIÉE DE 200 HEURES MINIMUM. DANS TOUS LES DOMAINES DE LA VIE, PERSONNELS COMME PROFESSIONNELS (AU TRAVAIL, LITIGES ENTRE SOCIÉTÉS, ENTRE VOISINS, SÉPARATIONS, SUCCESSIONS...), LA MÉDIATION ESSAIE DE FAIRE LA DIFFÉRENCE PAR UNE ALTERNATIVE CRÉDIBLE À UN SYSTÈME JUDICIAIRE À BOUT DE SOUFFLE FAUTE DE MOYENS, QUI DÉRIVE VERS L'INDIFFÉRENCE. TOULON MÉDIATION, DANS LA VILLE CENTRE DE LA MÉTROPOLE, ET ASSUME, À SAINT-RAPHAËL, ILLUSTRENT CETTE NOUVELLE VOIE EN (RE)COURS DE DÉVELOPPEMENT, DONT L'AVENIR DIRA SI ELLE DEVIENT GÉNÉRATIONNELLE ET EXPONENTIELLE OU SI ELLE RESTE À LA MARGE D'AJUSTEMENT.

Par Olivier Réal



Carole Leveel, Jean-François Hesse et Jocelyne Rolland.

## Toulon Médiation retourne à l'essentiel

CRÉE IL Y A UN AN PAR NEUF PARTENAIRES, TOULON MÉDIATION ŒUVRE SUR LES CHAMPS DE LA MÉDIATION CONVENTIONNELLE ET JUDICIAIRE, MAIS AUSSI À LA PROPAGATION DE CE PROCESSUS INNOVANT DE RÉOLUTION DES CONFLITS PERMETTANT DE CO-CONSTRUIRE RAPIDEMENT - QUAND C'EST POSSIBLE - DES SORTIES DE CRISE SATISFAISANTES POUR TOUS.

Tout n'est pas dit quand un code a parlé », a écrit Victor Hugo (« Les Misérables »). Le président de Toulon Médiation, Jean-François Hesse, par ailleurs médiateur de justice dans le cadre de son métier d'assureur, aime évoquer cet adage « plus actuel que jamais au moment où la justice du XXI<sup>e</sup> siècle sort du tribunal et encourage par la loi les modes amiables de résolution des litiges. Le monde judiciaire n'est pas épargné par les bouleversements qui se produisent dans tous les secteurs en ce début de 3<sup>e</sup> millénaire, et même fortement mis à l'épreuve. Les solutions traditionnelles sont décevantes, longues, coûteuses et insatisfaisantes, y compris pour ceux qui gagnent. » En fait, poursuit l'avocate Maître Jocelyne Rolland, co-créatrice et trésorière de cette association loi 1901, « la justice résout les litiges mais pas les conflits entre des personnes qui, souvent, se détruisent la vie avant, pendant et après le procès.

L'un des effets pervers réside dans la dissolution définitive des liens entre les parties et un ressenti qui perdure. » D'où la médiation qui ne consiste pas à pratiquer le droit mais à rétablir ce lien perdu, à se reparler, à faire appel à l'émotionnel.

### Etre d'accord sur le désaccord

« C'est très psychologique, il faut être d'accord sur le désaccord », souligne Jean-François Hesse. « Réunir les opposants autour de la table prouve d'ailleurs d'entrée que l'accord n'est pas insurmontable et met en évidence le courage d'essayer, de se donner une chance, quand bien même c'est la dernière, d'éviter d'aller ou de retourner en procédure judiciaire », renchérit Maître Carole Leveel, avocate et vice-présidente de l'entité toulonnaise. Par ce moyen qui a le vent en poupe, il s'agit de se démarquer d'une justice qui donne une solution juridique à des problèmes qui ne le sont pas.

« TOUT EN AGISSANT SOUS LE SCEAU DE LA CONFIDENTIALITÉ, NOUS PERMETTONS PARFOIS AUX VICTIMES DE BÉNÉFICIER DE LA RECONNAISSANCE DE LEURS SOUFFRANCES, CE DONT ELLES ONT BESOIN POUR SE RECONSTRUIRE, MAIS AUSSI TOUT SIMPLEMENT POUR METTRE FIN AU CONFLIT », SOULIGNE MAÎTRE CAROLE LEVEEL, AVOCATE ET VICE-PRÉSIDENTE DE TOULON MÉDIATION.

« Tout en agissant sous le sceau de la confidentialité, nous permettons parfois aux victimes de bénéficier de la reconnaissance de leurs souffrances, ce dont elles ont besoin pour se reconstruire, mais aussi tout simplement pour mettre fin au conflit. »

Cette transformation de la façon de penser et de faire peut s'appliquer d'autant plus aux avocats qu'ils ont leur place dans la médiation aux côtés de leur client pour veiller au respect des règles de droit, tout en laissant le médiateur conduire la réflexion, écouter, passer la parole, faire reformuler à chacun les propos de l'autre pour asseoir la compréhension et le dialogue. Une méthodologie qui n'est pas le fruit du hasard mais a fait l'objet d'une formation officielle de 200 heures, sanctionnée par un diplôme universitaire, histoire de maîtriser parfaitement les bases d'une approche nécessitant une grande finesse de compréhension pour arriver à remettre l'humain au cœur du débat et l'apaisement en fil rouge des échanges.

Un retour à l'essentiel pour un coût réparti entre les participants bien inférieur à une procédure dont la durée et le préjudice affectif sont un prix souvent très lourd à payer...

## Saint-Raphaël : Assume monte en responsabilités

IMPLANTÉE DANS LA MAISON DES DROITS DE SAINT-RAPHAËL, L'ASSOCIATION SUD MÉDIATION (ASSUME) EST LE CENTRE RÉFÉRENT DU BARREAU ET DU TGI DE DRAGUIGNAN SUR CE SEGMENT DE RÉOLUTION AMIABLE DES CONFLITS. L'UN DES CINQ PRINCIPAUX INITIATEURS, MAÎTRE RENAUD ARLABOSSE, NOURRIT DE BELLES AMBITIONS POUR CET OUTIL QU'IL ESTIME PRÉCIEUX ET MODERNE.

Fort de cinq années déjà de médiation pour laquelle il s'est formé, Maître Renaud Arlabosse est un avocat convaincu et convaincant de l'utilité de ce mode alternatif et amiable de traitement de conflits que la justice n'arrive pas, ou plus, à bien régler, car trop manichéenne, en plus d'être trop longue. « La base technique de cette manière de résoudre des différends a des modes partagés avec la négociation raisonnée, notamment par la volonté de déboucher sur de la valeur commune, que l'on peut appeler aussi du gagnant-gagnant. C'est à mes yeux une compétence que les avocats doivent développer, au même titre qu'une spécialisation sectorielle. Cette ouverture d'esprit s'est traduite par une modification de ma façon de travailler, en particulier au niveau de l'écoute, de l'analyse de la posture de mes « adversaires », de mon évolution vers un mode collaboratif et de résolution pertinente des problématiques. Sinon, c'est le tribunal. »

### Une plate-forme de compétences

Constatant un manque et un besoin d'outils en la matière dans l'Est-Var, Renaud Arlabosse s'est impliqué dans la création, collective justement, de l'Association Sud Médiation (Assume), avec quatre autres partenaires experts du sujet, dont le « pape » de la médiation en France, Jacques Salzer, résident raphaëlois. Un centre atypique, dont les locaux se situent dans la Maison des droits de Saint-Raphaël mis à disposition par la ville, fonctionnant comme une plate-forme de compétences qui agrège les médiateurs de tous horizons, ciblant les mieux adaptés sur chaque dossier à traiter, sous réserve qu'ils se sou-



L'avocat Renaud Arlabosse.

mettent au code de déontologie et à la grille tarifaire « maison ». S'inscrivant dans une importante approche de formation de nouveaux médiateurs, l'association s'attache à une amélioration permanente de ses connaissances et de son savoir-faire à l'aide d'enquêtes de satisfaction débouchant sur des grilles d'analyse, ainsi qu'une base de données de l'activité. « Notre projet est très ambitieux et très souple en même temps. Le barreau de Draguignan soutient fortement la médiation et je ne peux que m'en réjouir pour avoir beaucoup œuvré en ce sens, mais il est essentiel de préciser que cette alternative amiable n'est absolument pas réservée aux professionnels du droit. Nos médiateurs sont d'ailleurs issus de larges horizons. »

Quant aux questions de rémunération soulevées parfois par les avocats réticents à s'engager sur cette voie, « une heure au tribunal ou une heure en médiation, c'est la même heure », ajoute, pragmatique, Renaud Arlabosse. Pragmatique est précisément le terme qu'il emploie pour définir cette démarche, résolument humaniste aussi par l'introduction de douceur latine au sein de process anglo-saxons, afin de mieux distinguer les personnes des contenus...